



EB-2007-0034

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE

CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA REQUÊTE DE CANADIAN RENEWABLE ENERGY CORPORATION AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE LES INSTALLATIONS DE TRANSPORT DU PARC D'ÉOLIENNES DE L'ÎLE WOLFE

La Canadian Renewable Energy Corporation (ci-après, le « Requérant » ou « CREC ») a déposé une requête modifiée auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après, la « Commission ») le 28 mai 2007 (ci-après, la « requête modifiée »). La requête originale, présentée aux termes de l'article 92 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, c. 15, Annexe B, a été déposée le 2 février 2007. La Commission a déterminé que la requête modifiée comporte deux modifications importantes par rapport à la requête originale, ce qui justifie la publication d'un avis de requête modifiée et d'audience. La requête modifiée conserve le même numéro de dossier.

Au départ, le Requérant a demandé une ordonnance de la Commission l'autorisant à construire un circuit unique de transport d'électricité de 230 kilovolts (ci-après, « kV ») d'environ 12 kilomètres et les installations connexes. La ligne de transport partirait d'un nouveau poste de transformation (ci-après, « PT ») situé sur l'Île Wolfe (ci-après, « PT Île Wolfe ») pour arriver à un nouveau poste de sectionnement pour les consommateurs (ci-après, « PSC »), adjacent au PT Gardener de Hydro One Networks Inc. (ci-après, « HONI »), sur la terre ferme. Au PSC, la ligne de transport proposée sera raccordée aux lignes de transport de 230 kV X2H ou X4H existantes de HONI sur les connexions au PT Gardener.

La première modification importante porte sur l'approche du câble sous-marin à la terre ferme. Dans la requête modifiée, le câble sous-marin émergera sur le rivage à Sand Bay, soit plus à l'est que prévu originalement. Une fois sur la terre ferme, le câble suivra

-2-

un tracé sous-terrain différent sur les bien-fonds appartenant à Invista (Canada) Company. Toutes les autres portions de la ligne de transport suivront le tracé original.

La deuxième modification importante porte sur le point de connexion au réseau HONI. La connexion se produira maintenant dans le PT Gardener et un nouveau PSC n'est plus nécessaire près du PT Gardner de HONI. Le nouveau PT Île Wolfe fait encore partie de la requête. Toutes les autres portions de la ligne de transport demeurent telles que proposées dans la requête originale.

Une carte présentant l'emplacement des lignes et des installations proposées est incluse dans le présent avis.

Le Requérent propose encore de commencer les travaux de construction d'ici juillet 2007 afin d'obtenir une date de mise en service de mai 2008. Les coûts des lignes proposées et des installations afférentes, y compris les modifications du PT Gardener seront assumés par le Requérent.

La Commission a donné à la requête originale le numéro EB-2007-0034 et ce numéro a été conservé pour la requête modifiée.

Comment consulter les documents présentés par le requérant

Des copies de la requête modifiée et des preuves écrites présentées à l'avance pour appuyer la requête modifiée sont disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission, au bureau du Requérent, au bureau de l'avocat du Requérent (voir les adresses ci-dessous) et dans le site Web du Requérent : www.crec.ca.

Comment participer

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

1. Vous pouvez faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission. Votre lettre doit inclure toute demande de présentation orale que vous désirez faire devant la Commission et parvenir à la Commission au plus tard **30 jours** suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié personnellement, au plus tard 30 jours suivant la date de réception de l'avis.

Les lettres de commentaires qui ont été reçues en réponse à la requête originale et qui demeurent pertinentes seront prises en considération par la Commission. Il n'est pas nécessaire de les soumettre de nouveau.

2. Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant l'instance. Votre demande doit parvenir sous forme de lettre et parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié personnellement, au plus tard 10 jours suivant la date de réception de l'avis. **Les personnes à qui le statut d'observateur a été accordé relativement à la requête originale n'ont pas besoin de présenter une nouvelle demande.**

3. Vous pouvez demander le statut d'intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Votre demande doit parvenir sous forme de lettre et parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** suivant la date de publication du présent avis ou, si cet avis vous a été signifié personnellement, au plus tard 10 jours suivant la date de réception de l'avis. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser les raisons sur lesquelles votre préférence est fondée. La Commission peut attribuer des dépens dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si vous entendez solliciter des dépens auprès du Requéant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux dépens. Vous devez également remettre un exemplaire de votre lettre d'intervention au Requéant. **Les personnes à qui le statut d'intervenant a été accordé relativement à la requête originale n'ont pas besoin de présenter une nouvelle demande.**

Vous voulez en savoir plus?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission www.oeb.gov.on.ca ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

Comment nous joindre

Lorsque vous répondez au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier de la Commission EB-2007-0034. Il est également important d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse postale et, le cas échéant, votre adresse électronique et votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être **reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.**

Pour votre commodité, la Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique. Notre adresse électronique est : boardsec@oeb.gov.on.ca. Veuillez inclure le numéro de référence du dossier de requête dans la ligne « objet » de votre courriel.

Les lettres d'intervention doivent être envoyées par courrier courant à l'adresse indiquée plus bas. N'oubliez pas de faire parvenir un exemplaire de votre requête d'intervention au Requérant à l'adresse indiquée plus bas.

IMPORTANT

SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

DE PLUS, SI LA REQUÊTE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE EST AGRÉÉE, CANADIAN RENEWABLE ENERGY CORPORATION PEUT DÉPOSER UNE REQUÊTE VISANT À OBTENIR LE DROIT D'EXPROPRIER SI NÉCESSAIRE.

ADRESSES

(Pour consulter un exemplaire de la requête)

**Commission de l'énergie
de l'Ontario**
C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4

Canadian Renewable Energy Corporation
a/s Canadian Hydro Developers, Inc.
190, rue Collingwood
Kingston (Ontario) K7L 3X8

À l'attention de :
M^{me} Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

À l'attention de :
M. Rob Miller
Ingénieur chargé de projet

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télééc. : 416 440-7656
Courriel : boardsec@oeb.gov.on.ca

Tél. : 613 545-0215
Télééc. : 613 545-0692
Courriel : rmiller@canhydro.com

Avocat du Requéant
Blake, Cassels & Graydon LLP
Avocats
C.P. 25, Commerce Court West
199, rue Bay, bureau 2800
Toronto (Ontario) M5L 1A9

À l'attention de : M^{me} Sharon Wong

Tél. : 416 863-4178
Télééc. : 416 863-2653
Courriel : sw@blakes.com

Fait à Toronto le 8 juin 2007.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Peter H. O'Dell
Secrétaire adjoint